



A la suite du départ à la retraite du titulaire, les communes de Miège, Venthône et Veyras mettent au concours le poste suivant :

## Un(-e) directeur(-trice) des écoles

Taux d'activité : 80-100%

### Missions principales :

- Assurer la gestion des tâches pédagogiques et de proximité des écoles primaires des communes de Miège, Venthône et Veyras, conformément aux dispositions légales en vigueur
- Encadrer le personnel enseignant et veiller à la qualité de l'enseignement
- Assurer l'interface entre le milieu scolaire, les autorités communales et l'autorité cantonale
- Assurer la gestion administrative et financière

### Profil requis :

- Formation et expérience pédagogique (diplôme de l'enseignement de la scolarité obligatoire ou formation jugée équivalente reconnue par le DEF)
- Formation spécifique dans la conduite et la gestion d'établissements scolaires reconnue par le DEF (à défaut, engagement formel à s'y astreindre)
- Compétences confirmées en matière de gestion de personnel, de projets
- Aisance de la communication, de la négociation et la gestion des conflits
- Sens de l'organisation, des responsabilités, esprit d'initiative et de décision
- Excellente maîtrise de la rédaction en français
- Bonne connaissance des outils de bureautique usuels
- Casier judiciaire vierge

**Lieu de travail :** Centre scolaire de Veyras

**Entrée en fonction :** Le 1<sup>er</sup> août 2018

**Cahier des charges :** En consultation auprès de la direction du centre scolaire de Veyras (tél. 027/452.28.99)

Les offres de service, accompagnées des documents d'usage (Curriculum vitae, extrait du casier judiciaire, photo, photocopie des titres et diplômes), doivent être adressées, sous pli recommandé avec la mention « Personnel - Direction des écoles », à l'administration communale de Veyras, Rue Charles-Clos Olsommer 9, 3968 Veyras pour le 13 mars 2018 au plus tard (date du timbre postal).